

portant approbation du Budget prévisionnel de l'Institut Géographique National (IGN) pour l'Exercice 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N°88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°92-17 du 28 Janvier 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- VU le Décret N°85-196 du 24 Mai 1985 portant approbation des Statuts de l'Institut National de Cartographie (I N C) ;
- SUR rapport du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1er Mars 1995 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Est approuvé le Budget Prévisionnel de l'Institut Géographique National (IGN) pour l'exercice 1995, tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

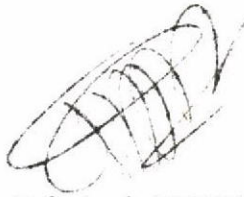
Fait à COTONOU, le 31 Mars 1995

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat à la Présidence de la
République, Chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale et de la Défense
Nationale,



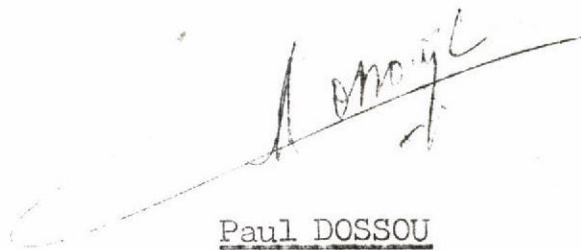
Désiré VIEYRA

Le Ministre de l'Environnement,
de l'Habitat et de l'Urbanisme,

Le Ministre des Finances,

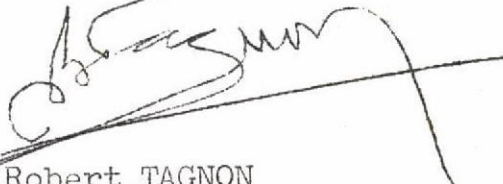


Jean-Roger AHOYO



Paul DOSSOU

Le Ministre du Plan et de la Restruc-
turation Economique,



Robert TAGNON

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEPR-DN 4 MPRE 4
MEHU 4 MF 4 AUTRES MINISTERES 15 DPE-INSAE 2 BCP 1 DTCP 4 IGN 10
CCIB 1 DB-DCOF-DSDV-DI 5 UNB- FASJEP-ENA 3 JORB 1.-